

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 3 mars 2015**  
**à 9H30 à La Roche Bernard**



**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du mardi 3 mars 2015**  
**à 9 H 30 à La Roche Bernard**

**3 RESSOURCES :**

**Exercice 2014 : résultats : affectation**

**A) Budget annexe Eau Potable**

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 14 145 817,24 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 2 694 414,40 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 2 165 347,67 €
- Pas de restes à réaliser en recettes

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2014, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 2 164 414,40 €
- Compte 002 : excédent reporté : 530 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation tel que présenté.**

**Pour Extrait Conforme**  
**LE PRÉSIDENT**

  
**Jean François GUERIN**

